Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

Poudre (Composition pour une dose délivrée)
> budésonide 160 microgrammes
> fumarate de formotérol dihydraté 4,5 microgrammes

Présentations

> 1 inhalateur(s) multidose(s) acrylonitrile butadiène styrène polytéréphtalate (PET) polypropylène de 120 dose(s)

Code CIP : 278 754-7 ou 34009 278 754 7 2
Déclaration de commercialisation : 08/01/2016
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 26,25 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 27,27 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 23/03/2022Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 23/03/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Le service médical rendu par DUORESP SPIROMAX (budésonide, fumarate de formotérol dihydraté) est important dans le traitement continu de l'asthme lorsque l'administration d'une association corticoïde inhalé et agoniste ß2-adrénergique à longue durée d'action est justifiée chez les adolescents âgés de 12 ans et plus.
Important	Avis du 04/03/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/03/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par DUORESP SPIROMAX 160/4,5 µg et 320/9 µg, poudre pour inhalation, est important dans traitement continu de l'asthme, lorsque l'administration d'une association (corticostéroïde inhalé et agoniste ß2-adrénergique à longue durée d'action) est justifiée : • chez les patients insuffisamment contrôlés par des corticostéroïdes inhalés et la prise d'agonistes ß2-adrénergiques à courte durée d'action « à la demande » . ou • chez les patients qui sont déjà suffisamment contrôlés par des corticostéroïdes inhalés et des agonistes ß2-adrénergiques à longue durée d'action.

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Modéré	Avis du 04/03/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/03/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	Le service médical rendu par DUORESP SPIROMAX 160/4,5 µg et 320/9 µg, poudre pour inhalation, est modéré dans le traitement symptomatique de la BPCO sévère (VEMS 50 % de la valeur théorique) chez les patients ayant des antécédents d'exacerbations répétées et des symptômes significatifs malgré un traitement régulier par bronchodilatateur de longue durée d'action.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 23/03/2022Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 23/03/2022 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	Ces spécialités sont des hybrides qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux spécialités de référence.
V (Inexistant)	Avis du 04/03/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 04/03/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	DUORESP SPIROMAX 160/4,5 µg et 320/9 µg, poudre pour inhalation, n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport à SYMBICORT TURBUHALER dans la prise en charge de l'asthme persistant et de la BPCO sévère chez l'adulte.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : TEVA PHARMA BV
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 782 727 0